








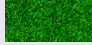


GARANTIES



Notre entreprise M Kube s'engage à choisir des matériaux de qualité et conformes aux normes actuelles. Nous nous engageons également en faveur de l'**environnement** et du **développement durable**.

Tous les bois utilisés sont **certifiés PEFC** et nous nous assurons constamment de la traçabilité des produits mis en oeuvre.

GARANTIES

 Traitement du bois 15 ANS	 Thermolaquage 10 ANS	 Galvanisation 30 ANS	 Acier Inoxydable À VIE	 HPL/Dibond 30 ANS	 Gazon synthétique 8 ANS	 Vice de conception 10 ANS	 Plastique recyclé 20 ANS
--	---	---	---	--	--	--	---

*Ces garanties s'appliquent aux défauts de structure et sont entendues dans des conditions normales d'utilisation (Hors actes de vandalisme et utilisations abusives). Les dommages dus à un entretien défaillant ne sont pas pris en charge.



MAINTENANCE

Afin de garantir une pratique du sport en toute sécurité, il est important d'entretenir votre terrain multisports régulièrement soit par vos soins, soit en souscrivant à un contrat de maintenance. **(Décret n° 96-495, promulgué le 4 juin 1996).**

La maintenance comprend :

- **un contrôle annuel principal** : Ce contrôle vérifie la sécurité de l'environnement, de l'équipement, des fondations et des surfaces. Ce contrôle est assuré par une personne compétente et indépendante.
- **un contrôle de réception (avant installation)** : Important, ce contrôle permet de vérifier si l'équipement a été monté et installé conformément aux exigences de sécurité et notamment à ses instructions de pose. Les fondations, le montage et les surfaces sont contrôlés. Ce contrôle doit être réalisé par une personne compétente et indépendante.
- **un contrôle de routine** : Ce contrôle hebdomadaire, rapide et visuel, ne demande aucune compétence ou outillage. Il est nécessaire de garder une trace écrite de ce contrôle dans le registre de sécurité.
- **un contrôle opérationnel ou fonctionnel** : Trimestriel voir mensuel, ce contrôle nécessite un peu plus de compétences, il s'appuie sur les préconisations des fabricants et est fréquemment associé à la maintenance et l'entretien. Il peut être confié à des entreprises de maintenance ou aux agents des collectivités.
- **un contrôle des buts** : Un test de charge est obligatoire tous les 2 ans.



CONFORMITÉ

Conçus et fabriqués dans nos ateliers, les équipements sportifs M KUBE répondent aux exigences des normes en vigueur NF EN 15 312.

Les tests de charge sont réalisés en fin de chantier et un rapport sera délivré.